



## Assignation devant le juge aux affaires familiales

Par **elisa**, le **10/07/2011** à **17:47**

Bonjour,  
je vous

Par **mimi493**, le **10/07/2011** à **18:40**

[citation]je vous explique mon cas, mon compagnon ma mise a la porte en changeant la serrure de l'appartement[/citation] avez-vous été à la police (c'était votre domicile, il a commis une voie de fait en vous mettant à la porte) ?

Avez-vous des témoins ?

[citation]je l'ai averti le lendemain de la naissance [/citation] en avez-vous la preuve ?

[citation]est ce qu'il peu m'obliger a ce qu'elle porte son nom, [/citation] non

[citation]et peut il la prendre a 3 mois ce qui me fait très peur. quel sont ses droits? [/citation] tous les droits d'un père titulaire de l'autorité parentale

Par **mimi493**, le **11/07/2011** à **03:26**

La garde, ça n'existe pas, en France

Il a déjà l'autorité parentale conjointe (vous devez en tenir compte)  
Il demande la résidence exclusive de l'enfant ou pas ?

[citation]non je n'ai pas été a la police mais j'ai des témoins et j'ai des attestation faite par eux.[/citation] Dans les formes légales avec copie recto-verso de la CNI ?

Si non, il faut les faire refaire

Quand vous les aurez, il faut en faire une copie et les envoyer à l'autre partie afin de pouvoir les produire devant le juge (et cette fois-ci en LRAR !!)

[citation] Comme preuve que je l'ai appelé j'ai mon relevé téléphonique. [/citation] idem, en faire copie et envoyez avec le reste

Mais ça sera parole contre parole, s'il dit que vous l'avez appelé pour autre chose, que vous avez eu le répondeur sans parler etc.